RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS DU

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

CONTRIBUTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL FRANÇAIS AU RAPPORT DE SYNTHÈSE DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN PRÉPARATOIRE AU SOMMET DE PRINTEMPS 2008

2007

Année 2007 - N° 26 NOR : C.E.S. X07000126V Mercredi 19 décembre 2007

MANDATURE 2004-2009

Séance du Bureau du 23 octobre 2007

CONTRIBUTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL FRANÇAIS AU RAPPORT DE SYNTHÈSE DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN PRÉPARATOIRE AU SOMMET DE PRINTEMPS 2008

Communication du Conseil économique et social présentée au nom du Bureau par M. Jacques Duron au nom de la délégation pour l'Union européenne

SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....1

CHAPITRE I - CONTRIBUTION AU RAPPORT DE SYNTHÈSE DU CESE.....3

I - IMPLICATION DU CES DANS LE CYCLE ACTUEL DE LISBONNE 3

A - COMMENT LE GOUVERNEMENT IMPLIQUE-T-IL LE CES ?.....4

B - STRUCTURE DES CONSULTATIONS ET INFORMATION DU CES.....5

C - PRISE EN COMPTE DES MESURES PROPOSÉES PAR LE CES.....6

D - COMMENT LE CES ASSURE-T-IL LE SUIVI DU PNR ET QUEL RÔLE JOUENT LES RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES À CHAQUE ÉTAT MEMBRE ?.....7

E - COMMENT LE CES CONTRIBUE-T-IL À SENSIBILISER L'OPINION PUBLIQUE ? 8

F - EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES 9

II - PREMIÈRES ORIENTATIONS POUR LE PROCHAIN CYCLE DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE 11

A - QU'EST-CE QUI DEVRAIT CHANGER DANS LE PROCHAIN PNR POUR RENFORCER L'IMPLICATION DES CES NATIONAUX ? 11

B - CONTACTS ENTRETENUS PAR LE CES AVEC DES ORGANISATIONS SIMILAIRES DANS D'AUTRES ÉTATS MEMBRES 11

C - QUELLES PRIORITÉS POUR LE PROCHAIN CYCLE DE LISBONNE DANS LA PERSPECTIVE D'UN NOUVEAU CADRE INSTITUTIONNEL ?.....12

CHAPITRE II - CONTRIBUTIONS AUX AVIS D'INITIATIVE DU CESE RELATIFS AUX QUATRE DOMAINES PRIORITAIRES DÉFINIS PAR LE CONSEIL EUROPÉEN DE MARS 2006 15

I - L'INVESTISSEMENT DANS LA CONNAISSANCE ET L'INNOVATION.....15

1. Accentuer l'effort de formation de tous et pour tous.....16
2. Promouvoir la recherche.....17
3. Conforter et favoriser l'innovation technologique.....18
4. Placer pleinement l'idée de progrès au cœur de la société 18

II - LE POTENTIEL DES ENTREPRISES, NOTAMMENT DES PME 19

1. Améliorer le potentiel des entreprises, notamment des plus petites.....20
2. Le rôle des législations et instruments non réglementaires 20
3. Favoriser le développement de la culture entrepreneuriale 21
4. Favoriser le dialogue social 22

III - L'EMPLOI POUR LES CATÉGORIES PRIORITAIRES 23

IV - DÉFINITION D'UNE POLITIQUE EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE.....27

1. Les perspectives énergétiques mondiales 27
2. La situation particulière des pays européens 28
3. La nécessité d'une politique européenne de l'énergie 29

CONCLUSION.....33

ANNEXES.....35

Annexe 1 : Vote par la délégation pour l'Union européenne sur la contribution au rapport de synthèse du CESE, le 6 novembre 2007.....37

Annexe 2 : Liste des travaux adoptés en 2007 et 2006 par le Conseil économique et social en réponse à la saisine cadre sur le suivi du *Programme national de réforme 2005-2008*.....39

TABLE DES SIGLES 43

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Conseil économique et social (CES) s'investit depuis 2003 dans le suivi de la Stratégie de Lisbonne, en lien avec les instances chargées de coordonner la politique européenne de la France. Ces relations se sont intensifiées à partir de 2005, avec le recentrage de la Stratégie de Lisbonne à mi-parcours et l'accent mis dans ce cadre sur le rôle des acteurs nationaux et locaux (gouvernements, parlements, instances régionales et locales, partenaires sociaux, société civile) pour « s'approprier » la stratégie et participer à la réalisation de ses objectifs.

Les Conseils européens de mars 2005 et mars 2006 ayant souligné l'importance de l'implication de la société civile, du Comité économique et social européen (CESE) et des CES nationaux des États membres dans la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne, un « Groupe de Lisbonne » a été créé pour la favoriser au sein du CESE, auquel sont associés les CES nationaux. Des avis d'initiative relatifs aux quatre domaines prioritaires définis par le Conseil européen (investissement dans la connaissance et l'innovation ; potentiel des entreprises, notamment des PME ; emploi pour les catégories prioritaires ; définition d'une politique énergétique pour l'Europe) ont été adoptés par le CESE en juillet 2007, avec une contribution des CES nationaux qui le souhaitaient ; le CES de France a collaboré à chacun d'eux. La réalisation d'un rapport de synthèse du CESE comportant des contributions des CES nationaux a également été souhaitée en préparation du Sommet européen de printemps 2008[1].

Cette communication présente donc les contributions du Conseil économique et social à ce rapport de synthèse et aux avis du CESE portant sur les quatre domaines prioritaires définis par le Conseil européen.

La délégation pour l'Union européenne a été chargée par le Bureau du CES d'élaborer la contribution au rapport de synthèse du CESE[2]. Celle-ci a désigné M. Jacques Duron pour en être le coordinateur. La préparation des quatre contributions *Définition d'une politique énergétique pour l'Europe*, *L'investissement dans la connaissance et l'innovation* et *Le potentiel des entreprises, notamment des PME*, a été confiée à la section des activités productives, de la recherche et de la technologie, celle sur *L'emploi pour les catégories prioritaires* étant dévolue à la section du travail du CES[3].

---

[1] Un premier *Rapport de synthèse du CESE*, comportant des contributions des CES des États membres, dont une du CES de France, avait été établi en vue du Sommet de printemps 2006, à la demande du Conseil européen.

[2] Le résultat du vote en délégation sur cette contribution au rapport de synthèse du CESE (correspondant au chapitre I de ce document) figure en annexe 1.

[3] Ces quatre contributions ont été respectivement rapportées par M. Hubert Bouchet et Mme Monique Boutrand, par Mme Martine Clément et M. Pierre Perrin, par M. François Ailleret et Mme Élyane Bressol, ainsi que par M. Jean-François Veysset et Mme Françoise Geng.

CHAPITRE I

CONTRIBUTION AU RAPPORT DE SYNTHÈSE DU CESE

I - IMPLICATION DU CES DANS LE CYCLE ACTUEL DE LISBONNE

L'implication du Conseil économique et social de France dans la Stratégie de Lisbonne a été précoce : dès 2002, il annonçait son intention de s'investir pour favoriser la compréhension de ce processus, notamment en valorisant « *ses avis auprès des instances en charge de la préparation de l'expression de la France lors des Sommets européens de printemps* »[4].

Dès 2003, il réalisait une première contribution sur ce thème à travers une communication intitulée *Processus de Lisbonne : contribution du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social préparatoire au Sommet de printemps 2004.* Une communication de ce type a aussi été réalisée en 2004[5], 2005, 2006 et 2007[6]. Par cette communication annuelle, élaborée par la délégation pour l'Union européenne et adoptée par son Bureau, ainsi que par les autres travaux qu'il consacre à la Stratégie de Lisbonne, le CES contribue **à ancrer la crédibilité de cette stratégie auprès de la société civile organisée.**

La mise en place du Programme national de réforme (PNR), à partir de 2005, a constitué un axe fort pour le programme de travail du CES, le gouvernement lui ayant confié une saisine pluriannuelle pour assurer le suivi du PNR pour toute sa durée. Un dispositif de travail adapté au cycle annuel de la stratégie a été mis en place et des contacts réguliers établis avec le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE), qui coordonne auprès du Premier ministre la politique européenne de la France et élabore le PNR et ses rapports annuels de suivi.

Les pouvoirs publics ont noté cette implication dans le *Rapport de suivi 2007 du PNR*, saluant « *le fructueux dialogue engagé avec le Conseil économique et social depuis plusieurs années* ».

---

[4] Avis *Quelles compétences, quels acteurs dans une Union européenne élargie ?* rapporté par Mme Évelyne Pichenot (octobre 2002).

[5] En septembre 2003, le CES a adopté la communication *Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du Sommet de printemps 2004* et une autre en 2004 en préparation du Sommet de printemps 2005, toutes deux rapportées par M. Alain Deleu.

[6] En 2005, cette contribution au Sommet de printemps a pris la forme d'un triptyque composé d'une communication intitulée *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse*, rapportée par Mme Élisabeth Morin (octobre 2005), et de deux avis respectivement intitulés *La société de la connaissance dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne*, rapporté par M. Hubert Bouchet (octobre 2005) et *Les politiques économiques au service de la Stratégie de Lisbonne*, rapporté par M. Henri Feltz (octobre 2005).

A - COMMENT LE GOUVERNEMENT IMPLIQUE-T-IL LE CES ?

Malgré des délais d'élaboration très courts pour le gouvernement, liés aux impératifs fixés par la Commission européenne, les principales orientations du PNR français adopté en septembre 2005 ont pu être présentées par le SGAE au CES[7]. Le Premier ministre a par ailleurs souhaité, en décembre 2005, bénéficier des réflexions du CES sur le suivi du PNR, dans le cadre d'une **saisine gouvernementale permanente,** ce qui représente un saut qualitatif.

Une première évaluation des conditions de mise en œuvre des missions inscrites au PNR, demandée au CES, a été réalisée en mai 2006 dans l'avis que celui-ci élabore annuellement sur la conjoncture économique et sociale[8].

Le gouvernement a souhaité qu'elle soit **complétée chaque année, pendant toute la durée du Programme, par un ou plusieurs avis portant sur la mise en œuvre et le suivi d'un ou plusieurs aspects du PNR[9].** Il a aussi consulté le CES sur les projets de *Rapport de suivi 2006 et 2007 du PNR*[10], établis dans la perspective des Sommets de printemps 2007 et 2008, avant l'adoption définitive de ces documents et leur transmission à la Commission européenne.

Un représentant du SGAE est intervenu lors de la présentation en plénière du CES de la communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2008*, qui rassemble ses réactions au *Rapport de suivi 2007*[11].

À partir de 2005, le travail du CES sur cette thématique, qui concernait surtout sa délégation pour l'Union européenne, est ainsi **devenu une préoccupation impliquant l'ensemble des sections et délégations.**

---

7 Audition de M. Raymond Cointe, Secrétaire général adjoint du SGAE (à l'époque SGCI) devant la délégation pour l'Union européenne, la section des questions économiques générales et de la conjoncture, ainsi que la section des activités productives, de la recherche et de la technologie du CES, le 8 septembre 2005.

8 *Cf.* l'avis du CES *La conjoncture économique et sociale en 2006*, rapportée par M. Michel Didier (mai 2006).

9 *Cf. Rapport de suivi 2006 du PNR 2005-2008* p. 4.

10 Mme Andréani, Conseillère Europe du Premier ministre et Secrétaire générale du SGAE, a annoncé en plénière, le 28 juin 2006, que le CES serait consulté sur le projet de *Rapport de suivi du PNR* avant son adoption définitive.

11 Intervention de Mme Anne-Laure de Coincy, Secrétaire général adjoint du SGAE, en plénière du CES, le 9 octobre 2007, c*f. Rapport de suivi 2007 du PNR 2005-2008*, p. 4.

B - STRUCTURE DES CONSULTATIONS ET INFORMATION DU CES

Les éditions 2006 et 2007 du projet de *Rapport de suivi du PNR* ont été respectivement présentées, en septembre 2006 et 2007, par le SGAE[12] devant la délégation pour l'Union européenne du CES[13].

Les délais impartis à la consultation (trois semaines environ) n'apparaissent pas suffisants au regard des enjeux, de la diversité et de l'ampleur des domaines embrassés par la Stratégie de Lisbonne. Prendre davantage de temps pour consulter le Parlement, le CES, les partenaires sociaux, les collectivités locales, permettrait de susciter un large débat public[14]. Ces délais rendent d'autant plus difficile d'y intéresser réellement les citoyens.

Outre l'appui des avis qu'il élabore sur les différents champs du PNR, le CES dispose en son sein d'une mission INSEE, qui lui permet de compléter son information sur certains points en faisant appel aux dispositifs statistiques nationaux existants. Des progrès de l'information statistique publique apparaissent pour autant nécessaires dans nombre de domaines couverts par le PNR (connaissance du tissu économique, évaluation de l'efficacité des administrations publiques, mesure du chômage et du sous emploi, évolution des prix, du pouvoir d'achat et des inégalités...)[15].

Le CES souhaiterait être destinataire pour son information et saisi pour avis[16] des résultats de certains des cent cinquante « audits de modernisation » dont le *Rapport de suivi 2007* a annoncé le lancement depuis l'engagement du PNR pour alimenter la Révision générale des politiques publiques (RGPP)[17].

---

[12] Audition par la délégation pour l'Union européenne du CES de M. Raymond Cointe, Secrétaire général adjoint du SGAE, le 5 septembre 2006, et, le 11 septembre 2007, de Mme Anne-Laure de Coincy, Secrétaire général adjointe du SGAE.

[13] Les projets de *Rapport de suivi 2006 et 2007* soumis à la consultation du CES lui ont été respectivement transmis le vendredi 1er septembre 2006 et le jeudi 13 septembre 2007.

[14] Communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007*, rapportée par M. Jacques Duron au nom de la délégation pour l'Union européenne (septembre 2006), p. 45.

[15] Les améliorations souhaitées sur ces différents aspects sont développées dans l'avis *La conjoncture économique et sociale en 2007*, rapporté par M. Le Clézio (mai 2007) pp. 16 à 19.

[16] *Cf.* communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2008*, p. 72.

[17] *Cf.* projet de *Rapport de suivi 2007 du PNR 2005-2008*, p. 13.

Les projets de *Rapport de suivi 2006 et* 2007 du PNR apparaissent par ailleurs **trop centrés sur les mesures et la politique gouvernementale.** Rien n'y est dit, ou à peu près, sur les actions engagées par les autres acteurs qui contribuent à la réalisation des objectifs énoncés dans le PNR, malgré les remarques émises par le CES à cet égard. La méthode adoptée pour l'élaboration du rapport de suivi tend à surreprésenter la part de l'État et des autorités publiques dans la présentation de sa mise en œuvre. L'absence de participation des organismes de protection sociale à gestion paritaire à ce travail de recensement d'information et de formalisation, ainsi que les délais limités laissés à la consultation, ne permettent pas, ensuite, de corriger ces lacunes[18].

C - Prise en compte des mesures proposées par le CES

Le CES adopte chaque année une trentaine d'avis, dont les deux tiers portent, en tout ou partie, sur un ou plusieurs aspects de la Stratégie de Lisbonne. Ces travaux sont, dès leur adoption, transmis au gouvernement, qui peut en tenir compte sans y faire explicitement référence. Même si le CES effectue une analyse annuelle des suites données par le gouvernement à ses avis, mesurer cette prise en compte, qui intervient parfois plusieurs années après, n'est donc pas évident, celle-ci n'étant pas spécifiquement centrée sur la Stratégie de Lisbonne.

Le gouvernement note toutefois dans les *Rapports de suivi 2006 et 2007 du PNR* la contribution qu'y a apportée le CES ; l'introduction du *Rapport de suivi 2007* souligne que « *le dialogue fructueux engagé avec le CES depuis plusieurs années s'est poursuivi : le SGAE a présenté le 11 septembre, le projet de rapport de suivi à la délégation pour l'Union européenne. Dans sa communication (pour la préparation du Sommet de printemps 2008), le CES livre une réaction complète et documentée au rapport de suivi 2007*[19] ».

Une quinzaine des modifications apportées au *Rapport de suivi 2006 du PNR* par rapport au projet initial soumis à la consultation du CES correspondent à des remarques du CES. Figuraient dans le *Rapport de suivi 2006* parmi ces modifications[20] les ajouts d'un développement sur le « Plan hôpital 2007 »[21], de la simplification comme politique à mener dans la durée[22], et d'un alinéa sur le développement de la mobilité dans le cadre de l'apprentissage et de

---

[18] *Cf.* communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2008*, pp. 66 et 67.

[19] *Cf. Rapport de suivi 2007 du PNR 2005-2008*, p. 4. Voir aussi la même page du *Rapport de suivi 2006*.

[20] Pour chaque modification relevée, sont précisées la page concernée du *Rapport de suivi* définitif et celles de la remarque faite par le CES dans la communication précitée.

[21] *Cf.* p. 13 du *Rapport de suivi 2006*.

[22] *Cf.* pp. 19 et 20 du *Rapport de suivi 2006* et p. 55 de la communication du CES préparatoire au Sommet de printemps 2007.

la professionnalisation, le CES ayant formulé des observations sur ces sujets[23]. Dans le *Rapport de suivi 2007du PNR*, on peut de même noter, entre autres, les mentions de l'importance de suivre la mise en œuvre des réformes dans la durée et de faire progresser la culture de l'évaluation sur laquelle le CES avait mis l'accent dans sa contribution et le point consacré au Grenelle de l'environnement, dont le CES avait regretté l'absence dans le projet de *Rapport de suivi*.

Le gouvernement a par ailleurs transmis à la Commission européenne, parallèlement aux *Rapports de suivi*, les communications contenant les observations du CES sur les *Rapports de suivi 2006 et 2007*.

D - COMMENT LE CES ASSURE-T-IL LE SUIVI DU PNR ET QUEL RÔLE JOUENT LES RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES À CHAQUE ÉTAT MEMBRE ?

Le CES s'est organisé pour suivre le PNR. Un programme prévoyant une vingtaine de travaux visant à apporter ses propositions sur les différents champs du PNR a ainsi été transmis par le Bureau du CES au Premier ministre à la fin de 2006. En novembre 2007, quatorze de ces travaux avaient été achevés par notre assemblée et transmis au gouvernement[24].

Une vingtaine d'autres avis, portant sur des sujets figurant parmi les priorités de la Stratégie de Lisbonne a été adoptée par le CES depuis l'entrée en vigueur du PNR, tels par exemple une contribution sur *Mieux légiférer*, l'avis *Recherches et technologies du futur : quelles orientations pour la production et la consommation d'énergie ?* ou l'avis *Quel budget de l'Union européenne au service de la croissance et de l'emploi ?*

Par ailleurs, la délégation pour l'Union européenne du CES élabore tous les deux ans une communication intitulée *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*. Publié au Journal officiel, ce document analyse l'évolution des résultats de notre pays par rapport aux objectifs fixés pour l'ensemble de l'UE par le Conseil européen, la compare à ceux d'autres États membres, rappelle les objectifs propres que s'est fixés la France dans le PNR et les propositions du CES pour s'en rapprocher.

Les Lignes directrices intégrées (LDI) et les recommandations annuelles spécifiques à la France adoptées par le Conseil européen sont rappelées dans ce travail et dans la communication annuelle de suivi du PNR.

---

[23] *Cf.* pp. 38 et 39 du *Rapport de suivi 2006* et pp. 64 et 65 de la communication du CES préparatoire au Sommet de printemps 2007.

[24] La liste complète des travaux adoptés par le CES en réponse à la saisine cadre sur le suivi du PNR figure en annexe de cette communication.

E - COMMENT LE CES CONTRIBUE-T-IL À SENSIBILISER L'OPINION PUBLIQUE ?

Dans sa contribution de 2006 au Livre blanc sur une politique de communication européenne, le CES note l'insuffisante sensibilisation de l'opinion publique française aux affaires européennes, et notamment à la Stratégie de Lisbonne. Il souligne que celle-ci pourrait pourtant constituer l'un des éléments d'un projet mobilisateur susceptible de contribuer à une « *remise en appétit d'Europe* » des citoyens, pour peu que soit préservé l'équilibre nécessaire entre ses trois piliers économique, social et environnemental[25].

Ainsi, depuis 2003, le CES accorde dans ses travaux une place importante à la Stratégie de Lisbonne et à l'analyse de sa mise en œuvre en France, à travers notamment les avis thématiques qu'il consacre à des sujets portant sur la Stratégie de Lisbonne ou qui font référence à celle-ci de manière explicite[26].

À des fins pédagogiques, les grands objectifs de la stratégie, ses principaux instruments à l'échelon européen et national, ainsi que l'évolution de la situation de la France au regard des indicateurs qui servent à en mesurer les progrès au sein des États membres, ont été expliqués dans plusieurs travaux, en les resituant dans leur contexte[27] à l'intention des décideurs publics, des acteurs de la société civile et des citoyens.

---

[25] Communication *Contribution du Conseil économique et social au Livre blanc sur une politique de communication européenne*, rapporté par M. Jean-Marc Roirant, p. 9.

[26] Les termes « Stratégie de Lisbonne » ou « Processus de Lisbonne » figurent par ailleurs de manière explicite dans les titres des travaux suivants : la communication *Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, rapportée par Mme Évelyne Pichenot (février 2005) ; l'avis *La société de la connaissance dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne*, rapporté par M. Hubert Bouchet (novembre 2005) ; l'avis *Les politiques économiques au service de la Stratégie de Lisbonne*, rapporté par M. Henri Feltz (novembre 2005) ; la communication *Stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social français au rapport de synthèse du Comité économique et social européen*, coordonnée par M. Alain Deleu (novembre 2005) ; la communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007*, rapportée par M. Jacques Duron (octobre 2006) ; la communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, rapportée par Mme Anne Duthilleul (février 2007) ; la communication *Processus de Lisbonne contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2008*, rapportée par M. Jacques Duron (octobre 2007).

[27] *Cf.*, notamment, la communication du CES *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne* (février 2007) ou la communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007* (septembre 2006), pp. 39 à 44 ou encore la communication *Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, rapportée par Mme Évelyne Pichenot (février 2005).

Après vote en assemblée plénière ou décision du Bureau du CES, ces travaux sont publiés au Journal officiel et font l'objet de synthèses qui facilitent leur prise de connaissance par la presse et le grand public, ainsi que de conférences de presse, qui se sont traduites par divers articles, le plus souvent dans la presse spécialisée dans les sujets européens. Ils sont également disponibles sur le site internet du CES pour pouvoir être téléchargés.

Cette implication du CES dans la Stratégie de Lisbonne est perçue par les principaux acteurs français participant au suivi des questions européennes : SGAE, avec lequel le CES travaille régulièrement, mais aussi les délégations pour l'Union européenne du Parlement, ainsi que par certains milieux universitaires spécialisés, comme le montrent divers travaux de ces institutions ou d'origine universitaire[28] qui notent les apports et le rôle du CES à cet égard.

Les rapporteurs de certains avis du CES ont participé à des colloques sur la Stratégie de Lisbonne. **Une vingtaine de dossiers d'information et de fiches de veille** sur cette stratégie a été élaborée par la délégation du CES à l'intention des membres et des groupes du CES ; nombre des groupes les diffusent au sein de leur organisation, contribuant ainsi à accroître sa notoriété dans la société civile.

F - EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

Le CES s'est organisé pour répondre à la fois, en continu, à la saisine permanente sur le suivi du PNR confiée par le gouvernement pour toute sa durée, et aux délais très brefs impartis pour sa réponse à la consultation sur les projets de *Rapport de suivi du PNR*.

Depuis 2005, le CES a adressé au gouvernement français une cinquantaine d'avis portant sur des aspects du PNR (grandes orientations de politique économique, recherche et innovation, formation, compétitivité, emploi, politiques de cohésion sociale, politiques énergétique et d'environnement, etc.). **L'attention du gouvernement est ainsi appelée en continu** sur les progrès effectués ou les difficultés rencontrées par la France dans le champ de la Stratégie de Lisbonne et sur les propositions du CES pour y remédier.

---

[28] *Cf.*, pour les instances politiques françaises, le rapport d'information *La Stratégie de Lisbonne : stratégie d'une Europe plus volontaire*, rapporté par MM. Michel Delebarre et Daniel Garrigue, députés, membres de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne (16 février 2005), p. 46, ou le Rapport d'information *Stratégie de Lisbonne : l'Europe peut-elle passer à la vitesse supérieure ?*, rapporté par M. Jean Bizet au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne (mars 2006) p. 15 ; voir aussi, pour les travaux universitaires : le mémoire de l'École doctorale de l'Institut d'études politiques de Paris : *L'appropriation nationale de la Stratégie de Lisbonne et les débuts difficiles du Programme nationale de réforme : une analyse coûts bénéfices*, par Mme Hélène Caune.

Un rappel de ces principales préconisations est ensuite effectué dans la première partie de la communication élaborée par le CES en réponse à la consultation sur le projet de rapport annuel de suivi, ce qui donne au gouvernement une nouvelle possibilité de les prendre en compte avant que celui-ci arrête définitivement le *Rapport de suivi*[29]. La seconde partie de cette communication formule des observations visant à améliorer le *Rapport de suivi* avant sa transmission à la Commission[30]. Le gouvernement dispose ainsi à la fois des propositions du CES sur ces sujets et de remarques argumentées visant à compléter ou à préciser certains points de chacun des rapports de suivi.

Par ailleurs, comme souligné plus haut, la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne et la réalisation de ses objectifs n'étant pas l'affaire des seules instances ministérielles, **les contributions annuelles du CES aux projets de *Rapport de suivi 2006 et 2007 du PNR* signalent de nombreuses initiatives en ce sens émanant des diverses composantes de la société civile :** partenaires sociaux, entreprises privées, chambres consulaires, artisanat, mutuelles, associations, organismes de protection sociale...[31]

---

[29] *Cf. Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007*, pp. 7 à 38 et *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2008*, pp. 7 à 64.

[30] *Cf.*, respectivement, les pages 39 à 74 et 65 à 109 de ces deux documents.

[31] *Cf.*, notamment, la communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2008, op. cit.*, pp. 66, 79, 93 ou 96.

II - PREMIÈRES ORIENTATIONS POUR LE PROCHAIN CYCLE DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE

A - QU'EST-CE QUI DEVRAIT CHANGER DANS LE PROCHAIN PNR POUR RENFORCER L'IMPLICATION DES CES NATIONAUX ?

Il est nécessaire que le futur PNR **constitue un Programme national** (et non seulement gouvernemental) **de réforme.** Il devrait faire l'objet, avant son adoption, d'une consultation approfondie du Parlement, des représentants des collectivités locales, des partenaires sociaux et du Conseil économique et social, représentant de la société civile organisée à l'échelon national. Pour favoriser l'appropriation des questions européennes dans les États membres, et notamment en France, il est en effet nécessaire que le futur PNR et ses rapports annuels de suivi deviennent un élément important du débat public européen au niveau national, dans le cadre d'un agenda perceptible de l'ensemble des citoyens.

Les délais nécessaires à une large consultation (de l'ordre de deux à trois mois) devraient alors être prévus pour l'élaboration du PNR, tous les trois ans, à commencer par 2008 et des délais raisonnables, chaque année, pour la consultation sur les futurs projets de rapport de suivi.

Des déclinaisons sectorielles et régionales de la Stratégie de Lisbonne pourraient être prévues dans chaque État membre, pour améliorer son appropriation et son adaptation à la diversité des territoires et des secteurs économiques ; deux exemples en contraste : l'effort à fournir pour réduire sensiblement le taux de sortie des jeunes sans qualification du système éducatif varie selon les territoires ; le pourcentage du chiffre d'affaire consacré à la recherche n'est pas nécessairement le même selon le secteur concerné.

B - CONTACTS ENTRETENUS PAR LE CES AVEC DES ORGANISATIONS SIMILAIRES DANS D'AUTRES ÉTATS MEMBRES

Depuis 2005, le CES de France participe au sous-comité « Stratégie de Lisbonne » mis en place par le CESE à l'appel du Conseil européen, qui réunit des membres du CESE auxquels sont adjoints des représentants des CES nationaux et organisations similaires des États membres. Un premier rapport de synthèse du CESE, comprenant une contribution de chacun des CES nationaux, a été élaboré dans ce cadre et soumis au Conseil européen de mars 2006.

En vue du Sommet de 2008, le CES de France a transmis sa contribution au CESE sur les quatre thématiques choisies par le Conseil européen (l'investissement dans la connaissance et l'innovation ; le potentiel des entreprises, notamment des PME ; l'emploi pour les catégories prioritaires ; la définition d'une politique énergétique pour l'Europe). Celles-ci ont été intégrées dans la synthèse finale du CESE.

Dans ce même souci d'enrichissement mutuel, des rapporteurs d'avis du CESE sont auditionnés par la délégation pour l'Union européenne du CES.

Une réflexion commune sur le thème des Services d'intérêt général (SIG) a de même été conduite au premier semestre 2007 avec le CES du Luxembourg pour l'adoption d'un cadre réglementaire communautaire englobant les SIG, à décliner le cas échéant par une réglementation sectorielle.

C - QUELLES PRIORITÉS POUR LE PROCHAIN CYCLE DE LISBONNE DANS LA PERSPECTIVE D'UN NOUVEAU CADRE INSTITUTIONNEL ?

Des moyens financiers suffisants doivent être prévus pour permettre au futur budget européen d'**accompagner le prochain cycle de la Stratégie de Lisbonne** de croissance et d'emploi par des politiques communautaires appropriées, notamment quant aux investissements à prévoir en matière de recherche et d'innovation, de formation et d'infrastructures[32]. Ces moyens devront aussi permettre de préparer la mise en œuvre des engagements de l'Union en matière d'environnement et de favoriser les solidarités européennes face aux défis de la mondialisation[33]. La Commission européenne, dans le programme communautaire qu'elle va élaborer, devrait insister sur le volet communautaire et sur les actions susceptibles de favoriser la croissance et l'emploi à ce niveau. Des déclinaisons sectorielles de la Stratégie de Lisbonne (politique industrielle, notamment) devraient être prévues. À titre d'exemple, la Commission devrait inciter les États membres à intégrer les initiatives de Responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) dans le PNR.

Un maintien et un renforcement de l'équilibre entre les piliers économique, social et environnemental de la stratégie est par ailleurs nécessaire, « *leur fonctionnement en synergie étant le meilleur garant d'une performance globale replaçant la croissance de l'Union au service d'une vision humaniste*[34] ». Certaines politiques n'entrant pas dans le cadre du projet de traité, comme les politiques énergétiques, démographiques ou éducatives, par exemple, nécessitent une participation accrue des acteurs de la société civile et devront faire l'objet d'une attention particulière des CES nationaux.

S'il n'apparaît pas indispensable de réviser de manière systématique les Lignes directrices intégrées, par nature flexibles, et qui ont permis de mettre l'accent sur les PME en 2006, puis sur l'énergie et le développement durable en 2007, une mise à jour pourrait permettre de les adapter au contexte économique, en mettant notamment davantage l'accent sur la dimension sociale, peu avant le début de la présidence française du Conseil de l'Union européenne.

---

[32] Le CES de France travaille actuellement à l'élaboration d'un futur avis intitulé *Dynamiser l'investissement productif en France*, dont M. Nasser Mansouri-Guilani est le rapporteur.

[33] Le CES de France a adopté sur ce thème un avis intitulé *Quel budget de l'Union européenne au service de la croissance et de l'emploi ?*, rapporté par M. Georges de La Loyère (novembre 2007).

[34] Communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2008*, p. 111.

La complémentarité des actions communautaires et nationales mériterait également d'être mise davantage en exergue : une partie importante du Programme cadre de recherche, de développement et de démonstration technologique (PCRD) pourrait ainsi, à titre d'exemple, être affectée aux initiatives conjointes, comme le propose la Commission. Les aides consenties au titre des fonds structurels (FSE notamment) et les prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI) devraient, de manière incitative, être davantage liés à la Stratégie de Lisbonne, dans le respect de la solidarité et de la diversité des composantes de l'Union.

CHAPITRE II

CONTRIBUTIONS AUX AVIS D'INITIATIVE DU CESE RELATIFS AUX QUATRE DOMAINES PRIORITAIRES DÉFINIS PAR LE CONSEIL EUROPÉEN DE MARS 2006

I - L'INVESTISSEMENT DANS LA CONNAISSANCE ET L'INNOVATION[35]

Nos sociétés connaissent depuis quelques décennies une révolution qui a peu d'équivalent dans l'histoire. Des outils plus puissants et toujours plus faciles à manier permettent une production toujours plus élargie de biens et de services.

Ces outils ont migré aussi du monde professionnel à celui du quotidien de chacun.

À cet égard, l'exemple de l'ordinateur est instructif ; en quelques dizaines d'années « ENIAC » s'est transformé en un « PC » dont les capacités techniques ont notablement crû et le prix est devenu largement abordable pour des millions de personnes. Ce qui était conçu comme un instrument professionnel et stratégique est aujourd'hui considéré comme un objet ludique dont les logiciels sont dits « conviviaux » et qui vont bientôt « terminer » dans des appareils téléphoniques dont chacun d'entre nous et surtout les plus jeunes disposeront en plusieurs exemplaires.

Tous les domaines de la science et des techniques connaissent des bouleversements sans véritables précédents. Dans cet ordre d'idée, l'exemple des sciences du vivant est à rappeler : l'amplitude et l'approfondissement de la connaissance de l'Homme sont à la fois une fantastique avancée mais leurs applications sont source d'interrogations pour les consciences : jusqu'où ne pas aller trop loin ? Telle est la question essentielle que posent les diverses lois de bioéthiques.

L'irruption massive de ces divers outils a, à bien des égards, accéléré l'entrée du plus grand nombre dans ce qu'il est convenu d'appeler la société de la connaissance, en ce qu'ils permettent l'accès aux savoirs, diffusés plus largement que jamais.

---

[35] Contribution au groupe de travail CESE/CES nationaux « Stratégie de Lisbonne renouvelée - Printemps 2006-Printemps 2008 » intitulée *L'investissement dans la connaissance et l'innovation*, présentée au nom du CES français par M. Hubert Bouchet et Mme Monique Boutrand, membres de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie. Ce point a constitué la contribution du CES de France à l'avis d'initiative du CESE *L'investissement dans la connaissance et l'innovation (Stratégie de Lisbonne)*, rapporté par M. Wolf (adopté le 12 juillet 2007).

Le développement économique et social dépend désormais de la mise en œuvre de différents types de savoirs, de la création, de l'acquisition, de l'utilisation croisées et du transfert des connaissances et de leur partage.

L'accumulation de ces connaissances et la facilité de leur diffusion, l'utilisation d'outils toujours plus puissants et parallèlement plus maniables, conduisent à la mutation des process productifs. Il émerge une société dans laquelle l'énergie neuronale prend le pas sur la force physique et dans laquelle l'une des principales richesses se situe dans la capacité de créer.

L'Union européenne s'est fixée un objectif ambitieux lors de l'adoption en 2000, d'un plan d'action visant à faire de la zone l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde à l'horizon 2010. Cet objectif doit être atteint, alors que des régions nouvelles du monde participent toujours davantage à la prospérité internationale. L'Union européenne n'a plus seulement à se mesurer avec l'Amérique du Nord ou le Japon dans la course à l'excellence par l'innovation scientifique et technique mais désormais aussi à la Chine, l'Inde et bientôt au continent sud américain. On distingue alors assez aisément les voies que devrait suivre la société européenne pour contribuer au développement harmonieux de la planète :

- tout d'abord, accentuer l'effort de formation ; celle ci étant la condition de la réussite tout au long de la vie ;
- ensuite, redonner de l'attractivité aux études scientifiques et aux carrières scientifiques particulièrement auprès des jeunes filles mais aussi une culture scientifique à tous quels que soient les choix d'orientation scolaire. C'est ce savoir qui fonde la société de la connaissance, laquelle conditionne largement l'économie de la connaissance ;
- au-delà, rendre premier l'effort de recherche ; qu'elle soit fondamentale, appliquée ou « dérivée » et en valoriser les effets ;
- puis, renforcer l'innovation technique et technologique avec l'implication du grand nombre ;
- enfin, l'économie de la connaissance et de l'innovation ne se conçoit pas si la relation entre sachants et citoyens (de l'Union) n'est pas assurée sur un ensemble de questions dont celle de la gouvernance de la science qui procède de la société de la connaissance.

1. Accentuer l'effort de formation de tous et pour tous

Former aux et par les nouveaux instruments de la communication, au minimum de culture scientifique et technique doit être considéré comme un impératif. Il est du devoir du système scolaire de dispenser aux élèves dès leur plus jeune âge, les compétences qui leur feront ensuite acquérir des connaissances indispensables à leur devenir professionnel mais aussi et surtout personnel.

L'école doit continuer à enseigner et à transmettre des savoirs, « l'alphabétisation numérique » devenant l'un des savoirs de base. Elle doit surtout développer la capacité de chacun à les utiliser, les enrichir, en apprécier et/ou en relativiser la portée. En bref, elle doit apprendre à chacun à bâtir un raisonnement s'appuyant sur l'esprit critique. Ce rôle est primordial dans la société des savoirs et de la connaissance. Il justifie un investissement de tous les instants et ne doit pas se limiter au savoir scientifique et/ou technique. La phase de l'apprentissage premier est celle où la famille participe pleinement de la formation des jeunes. Ce qui justifie donc de renforcer la relation école/famille.

Enfin, le temps de la formation ne peut en aucun cas se résumer à celui de l'enfance ou de l'adolescence. Aussi conviendrait-il d'envisager qu'il s'étende tout au long de la vie. En effet, la formation « continue » à des fins professionnelles mais aussi plus générales doit être une condition de la réussite des parcours individuels de chacun. C'est l'un des ingrédients premiers de la « bonne vie » dont parlaient les Anciens. Sur le plan professionnel, la validation des apprentissages, des acquis de l'expérience et des compétences, transmis dans les collectifs de travail constitutifs de « l'organisation apprenante », doit être développée.

2. Promouvoir la recherche

L'Union doit privilégier, parmi les investissements, celui dans la recherche.

Dépourvue de nombreuses richesses matérielles, l'Union européenne doit d'abord compter sur la richesse de son capital intellectuel et donc sur la recherche et l'innovation. Le rôle de premier plan qu'elle s'assigne dans les développements pour l'énergie du futur, pour la connaissance de l'espace, pour le maintien de l'équilibre fragile de notre planète mais aussi dans des domaines aussi cruciaux que les sciences du vivant, les nanotechnologies... démontre, à l'évidence, que ses membres ne sauraient se résoudre à laisser seuls les États-Unis ou le Japon décider de la définition de notre avenir.

L'Union européenne doit dès lors se penser toujours davantage comme un espace commun pour la recherche et l'innovation. Il y a urgence à inverser la tendance actuelle et à investir massivement dans la recherche avec le double souci de l'économie de la connaissance et de l'application de celle-ci. Tout y encourage, et au premier chef la qualité des chercheurs et la diversité culturelle de l'Union.

Au-delà des PCRD, dont l'utilité est indéniable en ce qu'ils apportent de la structuration dans l'effort de R&D de l'Union, ne conviendrait-il pas de lancer quelques programmes stratégiques de recherche dont la pertinence aurait été démontrée ? Ces programmes - de l'ordre de trois ou quatre - une fois choisis avec discernement pour leur caractère fondamentaux, etc., devraient faire l'objet d'un financement (hors PCRD) démontrant la réalité de l'existence de l'Union européenne. Il pourrait s'agir de programmes « fédérateurs » dans des domaines cruciaux et ouvrir la voie à des coopérations internationales. Ces programmes,

pour que leur pertinence soit mieux appréciée de tous, devront emporter des effets rapides dans le tissu industriel de l'Union. Ils pourraient également contribuer à atteindre l'un des objectifs de la Stratégie de Lisbonne qui fixe à 3 % du PIB, le montant des dépenses consacrées à la recherche.

3. Conforter et favoriser l'innovation technologique

L'innovation, technologique ou d'organisation, se situe au cœur de la stratégie industrielle, avec des relations de plus en plus imbriquées entre recherches de base et appliquée. La compétitivité d'une économie repose sur la capacité de ses composants industriels ou de services à répondre rapidement et efficacement aux besoins du marché. Cette capacité suppose d'aborder les connaissances nouvelles de production ou de process.

Plusieurs conditions sont à remplir pour que l'innovation fertilise le tissu économique. Tout d'abord diffuser partout, des plus grandes aux plus petites structures de production, et faciliter l'implication du maximum d'acteurs, chercheurs, industriels en développant toutes les synergies entre eux.

Parallèlement, l'existence d'un environnement favorable : ce qui revient à envisager un environnement financier (bancaire) favorisant cette prise de risque.

Les États-Unis ont, visiblement, réussi à remplir plusieurs de ces conditions dont la moindre n'est pas l'importance de favoriser la synergie entre recherche universitaire et application industrielle (à l'exemple des *start up*) et la mise en place d'une structure propre aux PME qui impose notamment qu'une part des achats publics soit réservée à ces entreprises. Il est aussi nécessaire d'apprendre à évaluer l'impact économique notamment en termes de productivité des nouveaux outils logiciels au vu des prévisions, des résultats attendus et des impacts sociaux.

L'innovation sera d'autant mieux diffusée qu'une véritable politique européenne de la propriété industrielle sera mise en chantier, sans restriction. De même, la politique de normalisation constitue-t-elle un élément stratégique permettant la diffusion de l'innovation.

4. Placer pleinement l'idée de progrès au cœur de la société

La croyance dans les effets bénéfiques du progrès scientifique et technique a longtemps constitué une image de marque de nos sociétés. On dira qu'il s'agit d'une réalité depuis la Renaissance, amplifiée au XIX^{è} siècle (sur les deux rives de l'Atlantique). Cette vision d'un progrès constant a été, pour le moins, mise à mal par les tragédies que notre continent a vécues au cours de la première moitié du XX^{è} siècle. Elle a fait place à un scepticisme - entretenu - voire à une crainte, sinon parfois un rejet, face au progrès.

Le recours au principe de précaution « *selon lequel l'absence de certitude, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement fiable* » (article L 110-1 du code de l'environnement français), se justifie. Cependant, ce principe d'action raisonnée est trop souvent transformé en un principe d'abstention, faisant le lit de tous les obscurantismes.

La société du savoir, celle dans laquelle l'innovation se développe sans partage, en bref, la société du progrès suppose que le citoyen ne soit pas laissé dans l'ignorance des questions qui se posent aux scientifiques et que ces derniers se posent quotidiennement.

Il convient alors de ménager, entre les savants et le citoyen, un temps et un espace pour se rencontrer et débattre. Ces rencontres lorsqu'elles se produisent démontrent à l'évidence que le citoyen est prêt à comprendre les hésitations du savant et ce dernier entend les inquiétudes ou les espoirs du citoyen. Les lieux du débat existent. Il est souhaitable d'encourager à leur développement. Par exemple, les conseils économiques et sociaux se doivent d'accueillir de tels débats dont la poursuite conditionne le développement de la société du savoir.

Sans progrès technique il ne serait pas de progrès social faute notamment de la croissance de richesses nouvelles à répartir.

II - LE POTENTIEL DES ENTREPRISES, NOTAMMENT DES PME[36]

Le CES approuve le constat du CESE lorsqu'il relève que « *dans l'évolution de la Stratégie de Lisbonne, la recherche de la compétitivité et de la croissance constitue un élément crucial pour ce qui est de susciter une amélioration du bien être économique, de créer de l'emploi, ainsi que de préserver et d'améliorer la qualité des modes de vie* ».

Malgré les points positifs, comme l'indique le rapport, beaucoup d'indicateurs sont considérés comme préoccupants.

Les réformes ont pris du retard et « *les résultats sont inégaux, avec des insuffisances* » qui subsistent surtout dans les procédures administratives et « *les dépenses de recherche qui, au lieu d'augmenter pour atteindre l'objectif de Lisbonne (3 % du PIB) ont, en règle générale, continué à baisser* » tandis que « *les carences en matière d'accès des PME aux sources de financement* » persistent.

---

[36] Contribution au groupe de travail CESE/CES nationaux « Stratégie de Lisbonne renouvelée - Printemps 2006-Printemps 2008 » intitulée *Potentiel des entreprises, notamment des PME*, présentée au nom du CES français par Mme Martine Clément et M. Pierre Perrin, membres de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie. Ce point a constitué la contribution du CES de France à l'avis d'initiative du CESE *Potentiel des entreprises, notamment des PME (Stratégie de Lisbonne)*, rapporté par Mme Faes (adopté le 12 juillet 2007).

1. Améliorer le potentiel des entreprises, notamment des plus petites

Il convient d'envisager les moyens **d'améliorer le potentiel des entreprises**, notamment des PME.

Ces entreprises représentent la quasi-totalité de l'appareil productif européen (99,8 %). Les entreprises de petite taille représentent 57 % du PNB européen et 2/3 des emplois du secteur privé. Les préoccupations de ces entreprises, qui forment donc l'immense majorité du tissu entrepreneurial européen, sont très éloignées de celles - de l'ordre de quelques dizaines - de taille mondiale. Néanmoins, le dynamisme de ce tissu conditionne bien des réussites dans le domaine industriel.

C'est pourquoi le CES français approuve totalement la proposition fortement exprimée qui est de « *réorienter fondamentalement la politique économique, de moduler les objectifs de la politique monétaire et d'adopter une approche plus intégrée de la politique industrielle* » avec le souci très pratique de « *mettre véritablement en œuvre cette action* ».

De même, il faut favoriser l'innovation dans les entreprises de toutes tailles : qu'il s'agisse de l'innovation de produits ou de process. Comme le relève, justement, l'avis du CESE en date du 24 avril 2007 : « *le conseil européen de Lisbonne a fixé l'objectif de consacrer 3 % du PIB à la recherche-développement, dont deux tiers doivent provenir du secteur privé. Aujourd'hui, il ne contribue qu'à hauteur de 56 % à cet effort. Malheureusement, il faut constater que l'Europe consacre à la recherche-développement une part de son PIB bien inférieure à celle que lui consacrent les États-Unis et le Japon (dans l'UE, la part de PIB qui lui est consacrée est de 1,93 %, un chiffre qu'il faut comparer aux 2,59 % des États-Unis et aux 3,15 % du Japon* » (chiffres 2003).

Au-delà et pour compléter les propositions du CESE, il conviendrait de s'interroger sur l'impact possible de mesures comme le crédit d'impôt, particulièrement bien adapté aux petites entreprises pour faciliter leurs recours à l'innovation.

2. Le rôle des législations et instruments non réglementaires

Le mieux légiférer, qui pourrait paraître un thème aujourd'hui si fréquemment mis en avant qu'il perd de sa force, est traité, là aussi, de manière pratique avec l'idée de créer « *un comité chargé d'analyser l'impact de la législation (sur les entreprises)* » sans se limiter à un simple travail de coordination. Il recueille l'assentiment de notre assemblée.

Ce thème pourrait utilement se conjuguer avec celui de **moins légiférer** (souvent rappelé par de hautes instances administratives et juridiques dans notre pays) afin de garantir une réelle visibilité aux entreprises, notamment les plus petites.

L'intérêt de la mise en œuvre d'un « *small business act* » dans le cadre européen rejoint des préoccupations très présentes en France, actuellement, dans des études parlementaires, des cercles de réflexion, et les propositions d'un certain nombre d'organisations. Nous soutenons l'idée forte de « *bloquer l'adoption par la Commission de toute nouvelle proposition législative qui n'aurait pas été soumise à une analyse suffisamment complète ou pour laquelle il serait clairement apparu que les mesures proposées entrent en contradiction avec le développement socio-économique des PME* ».

On rappellera à ce propos qu'une telle mise en œuvre permettrait, par exemple, de réserver une part substantielle des marchés publics aux petites entreprises et de réduire notablement le coût des formalités administratives, ainsi que leur volume (ce que le CES français proposait notamment dans son avis rendu en 2005 sur le rapport de Mme Anne Duthilleul consacré aux *Entreprises et simplifications administratives*)[37].

Il convient d'encourager les dispositions qui concourent à l'achèvement d'un réel ***marché intérieur,*** qui est naturellement un élément fondamental pour une PME, laquelle doit pouvoir accéder à un espace riche, de grande dimension, dans lequel il est possible de trouver sa place.

Or, le marché unique n'est pas achevé aujourd'hui. Le CES approuve les remarques faites par le CESE, notamment, en ce qui concerne le recours aux instruments non réglementaires. Concernant la normalisation, par exemple, dont l'importance est grande, il convient d'encourager la présence des PME à tous les stades et processus de normalisation tant nationaux qu'européens.

De même, convient-il d'assurer et de faciliter l'accès des plus petites entités économiques de production aux instruments de la propriété intellectuelle, lesquels sont autant d'éléments de la politique commerciale et industrielle à disposition. C'est pourquoi les réflexions et propositions du CESE sont particulièrement pertinentes.

3. Favoriser le développement de la culture entrepreneuriale

Tout ce qui concerne le développement de ***la culture entrepreunariale*** notamment pour les plus jeunes doit être encouragé.

De même, ***la création d'entreprises*** doit être encouragée. Cependant, si elle fait l'objet de beaucoup d'attention - à juste titre - de la part des pouvoirs publics : les structures et les moyens ne manquent pas, l'intérêt est moindre lorsqu'il s'agit de pérenniser ou de transmettre ce qui a été créé.

---

[37] Avis *Entreprises et simplifications administratives*, rapporté par Mme Anne Duthilleul (mai 2005).

Notre assemblée a fortement insisté sur ces divers points dans deux avis ou études *Création et pérennisation des entreprises de petite taille*[38] étude rapportée par Mme Jacqueline Socquet-Clerc Lafont et *La transmission des PME artisanales, commerciales, industrielles et de services*[39], avis de Mme Françoise Vilain.

Le CES a ainsi encouragé, par exemple, à approfondir l'action des « incubateurs » permettant ainsi de mieux détecter et évaluer les projets de créations d'activité et d'accompagner les porteurs de projets. Elle encourage aussi au développement des réseaux d'accompagnement à la création. Dans ce domaine, le rôle de l'appareil consulaire (chambres de commerce et d'industrie, des métiers, d'agriculture) est essentiel.

Le CES s'est déclaré aussi très favorable au renforcement des procédures de cautions et de garantie mutuelle, formules plutôt bien adaptées aux PME.

Il y aurait également tout intérêt à développer l'action du « capital risque » (à l'image des *business angels*) et le recours à l'épargne de proximité.

La pérennisation et la transmission sont d'une grande importance. À cet égard, notre assemblée rappelle l'ensemble des propositions qu'elle a faites concernant notamment le développement de la formation à la reprise d'entreprises notamment par un salarié. L'accompagnement du repreneur est à renforcer dès lors que la reprise constitue un moment de grande fragilité pour l'entreprise. À cet égard, l'idée d'un audit de reprise (obligatoire dans les pays anglo-saxons) devrait être étendue dans toute l'Union. Cet audit doit permettre de s'assurer de la viabilité de la reprise, dans tous les domaines : statut, obligations antérieures de tout genre.

Ces quelques pistes n'épuisent naturellement pas le sujet.

4. Favoriser le dialogue social

Nous ne pouvons aussi que soutenir ce qui concerne ***le capital humain et le dialogue social*** et les programmes éducatifs européens, qu'ils concernent étudiants ou jeunes travailleurs, dont les budgets doivent être sensiblement accrus et il faut faire en sorte que « *la participation des PME à ces programmes soit de l'ordre du réalisable et produise des résultats* ».

Les considérations générales sur le coût des réglementations, la manière de mieux légiférer, la fiscalité ou l'achèvement du marché intérieur sont évidemment fondamentales en la matière. Pour encourager la croissance, il faut commencer par ne pas l'empêcher.

---

[38] Étude *Création et pérennisation de l'entreprise de petite taille*, rapportée par Mme Jacqueline Socquet-Clerc Lafont (juillet 2001).

[39] Avis *La transmission des PME artisanales, commerciales, industrielles et de services*, rapporté par Mme Françoise Vilain (décembre 2004).

Au-delà, un certain nombre de bonnes pratiques existent dans l'Union telles que la coopération multiforme des entreprises, les districts italiens, la manière dont les banques allemandes soutiennent leurs entreprises à des moments cruciaux de leur développement ou à l'exportation est de grande importance.

Enfin, rappelant la qualité des propositions de l'avis du CESE et leur pertinence, le CES souhaite qu'elles soient mises en œuvre dans les meilleurs délais possibles.

III - L'EMPLOI POUR LES CATÉGORIES PRIORITAIRES[40]

Le Conseil économique et social s'est saisi à plusieurs reprises des problèmes rencontrés par certaines catégories de personnes plus particulièrement touchées par des difficultés à s'insérer ou à se maintenir sur le marché du travail.

Au travers des réflexions menées sur l'emploi des jeunes, les femmes, les seniors, les personnes en situation de handicap ou encore les personnes immigrées, il affirme ainsi la nécessité de mettre en œuvre des solutions propres à remédier aux inégalités et aux difficultés constatées. Au-delà, il juge fondamental d'apporter une attention particulière à la situation de l'ensemble des personnes peu ou pas qualifiées, tant la réponse aux défis actuels et futurs, en termes de marché de l'emploi et de développement économique, passe par une élévation du niveau de qualification. Les objectifs de la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi ont renforcé l'importance de cette problématique dans une économie mondialisée qui fait peser des incertitudes pour les entreprises et les salariés.

Les récents travaux de notre assemblée sur la sécurisation des parcours professionnels, au travers d'une approche ambitieuse, s'inscrivent dans ces préoccupations et comportent des propositions de nature à permettre l'accès dans les meilleures conditions possibles à un emploi tout au long de la vie professionnelle, qu'il s'agisse du début de la vie professionnelle, du déroulement du parcours ou des fins de carrière, dans un cadre d'égal accès aux droits pour tous.

---

[40] Contribution au groupe de travail CESE/CES nationaux « Stratégie de Lisbonne renouvelée - Printemps 2006-Printemps 2008 » intitulée *L'emploi pour les catégories prioritaires*, présentée au nom du CES français par M. Jean-François Veysset et Mme Françoise Geng, membres de la section du travail, représentant le CES au sein du groupe d'étude de la section spécialisée « Emploi, affaires sociales, citoyenneté » du Comité économique et social européen. Ce point a constitué la contribution du CES de France à l'avis d'initiative du CESE *L'emploi pour les catégories prioritaires (Stratégie de Lisbonne)*, rapporté par M. Greif (juillet 2007).

- Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes

Pour notre assemblée, il importe de modifier la philosophie de l'insertion des jeunes et de valoriser le travail aux yeux des nouvelles générations. Il convient dès lors de limiter le recours aux formes de contrats spécifiques dont le critère principal est la tranche d'âge conduisant à ce qu'un jeune ne soit finalement pas un salarié comme les autres. Si le taux élevé de chômage des jeunes oblige à la mise en œuvre de politiques publiques adaptées, celles-ci doivent néanmoins être mieux circonscrites aux situations les plus difficiles, limitant ainsi le recours aux contrats de nature dérogatoire.

Il faut par ailleurs donner aux jeunes les moyens de découvrir le marché du travail et d'y préparer leur entrée. Il est à cet égard nécessaire de reconsidérer les modes d'information des jeunes, en particulier sur les métiers, les filières de formation, le marché du travail, et ce aux différentes étapes de la formation initiale, du collège à l'université, dans l'école et hors l'école. De la même façon, l'orientation doit être repensée en profondeur afin d'aider et d'éclairer les jeunes et leurs familles dans leurs choix et d'éviter, entre autres, qu'ils ne s'engagent dans des voies sans issue. Il s'agit également de renforcer la dimension professionnelle de la formation initiale notamment en encourageant les formations en alternance et l'apprentissage et en concevant la professionnalisation des filières comme une trajectoire vers l'emploi. Plus globalement, l'insertion professionnelle des jeunes requiert davantage de dialogue entre le monde de l'éducation et celui du travail.

- Améliorer les conditions d'accès à l'emploi et de travail des femmes

Le travail des femmes est non seulement utile, mais aussi indispensable à l'avenir de notre société, tant du point de vue économique que de celui de l'évolution des mentalités sur le partage des temps de vie entre les hommes et les femmes. Notre assemblée préconise d'accroître le niveau de formation initiale et continue pour toutes. Le droit à la formation tout au long de la vie devrait permettre d'atteindre cet objectif même si, pour les générations à venir, l'orientation doit éviter l'écueil des représentations négatives de la place des femmes dans certaines filières, afin d'assurer concrètement l'égalité des chances.

Par ailleurs, la question du temps partiel subi qui touche principalement les femmes, et l'insuffisance des revenus qui y est liée, exige qu'une réflexion soit engagée tant au niveau politique que dans le champ de la négociation collective afin de trouver les moyens de garantir plus de sécurité aux salariés.

Enfin, le développement des services tournés vers la petite enfance s'avère indispensable pour donner réellement aux femmes le libre choix entre le travail et les responsabilités familiales et leur permettre de concilier vie professionnelle et vie familiale.

- Accroître le taux d'emploi des seniors et repenser les fins de parcours

La fin des parcours professionnels représente un enjeu essentiel pour notre société. Les politiques à mener doivent permettre de passer de l'âge comme variable d'ajustement de l'emploi à la valorisation des compétences à tous les âges. Même si l'augmentation du taux d'emploi des salariés de plus de cinquante-cinq ans est une priorité et exige des mesures spécifiques, des préconisations uniquement axées sur les salariés âgés peuvent contribuer, en stigmatisant ce groupe, à maintenir ces barrières et à empêcher une gestion plus fluide des carrières.

La campagne engagée pour donner une image positive à l'embauche des seniors devrait permettre d'augmenter la prise de conscience des employeurs sur l'intérêt de maintenir au travail les salariés les plus âgés. Sans négliger la piste des contrats spécifiques mis en place récemment, notre assemblée est favorable à l'accroissement du taux d'emploi des seniors par les voies de droit commun. De nouvelles pratiques, aujourd'hui trop limitées, doivent être développées dans les entreprises, les branches et les territoires, en matière de conditions de travail, de gestion de la mi-carrière, de formation et d'aménagement des fins de carrière.

Elles s'inscrivent dans des politiques de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui doivent permettre aux salariés seniors de rester au travail.

- Favoriser le travail des personnes en situation de handicap

Notre assemblée a souligné les enjeux liés à la nécessité de garantir aux personnes en situation de handicap une participation pleine et entière à la société. Se fondant sur un certain nombre de ses préconisations, la loi du 11 février 2005 a en particulier affirmé le principe de non discrimination, qui impose que tous les emplois soient considérés comme pouvant être occupés par un travailleur handicapé et renforce les sanctions financières pour les employeurs qui ne respectent pas l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés de 6 % de l'effectif. Elle comporte des dispositions importantes sur l'aménagement des postes de travail, la formation ou encore le cumul de l'allocation adulte handicapé avec le salaire. Ces mesures supposent des moyens ambitieux pour réussir à mettre en œuvre dans la réalité quotidienne les principes qu'elle édicte, en particulier en matière d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Il s'agit d'un enjeu fondamental tant l'accès à un emploi est, pour ces personnes en particulier, un élément essentiel de leur indépendance et de leur épanouissement personnel.

- Permettre l'insertion professionnelle des personnes immigrées

Si les évolutions futures du marché du travail, notamment sur le plan démographique, peuvent à court terme engendrer une baisse du chômage, elles sont aussi de nature à favoriser l'apparition de fortes tensions dans certains bassins d'emplois ou dans certains métiers.

Le Conseil économique et social estime que le recours à une immigration maîtrisée et organisée peut contribuer dans les décennies à venir à relever le taux d'emploi des personnes en âge de travailler et concourir à la croissance économique, au développement de l'emploi, au financement des retraites et de la protection sociale. Il convient de développer l'insertion des personnes immigrées dans des emplois de qualité et lutter contre toute forme d'exploitation ou de discrimination, en lien avec les partenaires sociaux.

*
* *

Pour le Conseil économique et social, si la situation au regard de l'emploi de ces différentes catégories de personnes appelle un certain nombre de réponses spécifiques, celles-ci doivent être ciblées et rester ponctuelles tant il importe de ne pas cloisonner le marché du travail en segments étanches.

L'un des axes fondamentaux d'une politique propre à répondre aux objectifs de croissance économique durable, d'amélioration quantitative mais aussi qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale est incontestablement la formation tout au long de la vie.

C'est pourquoi nous soulignons l'importance de nouveaux moyens pour favoriser la formation professionnelle de l'ensemble des travailleurs, avec un effort particulier pour les personnes ayant une formation initiale parmi les plus courtes, celles touchées par des risques élevés sur le marché du travail (salariés peu ou pas qualifiés, jeunes, seniors...), ainsi que celles nécessitant des adaptations liées à des évolutions technologiques. Une réflexion pourrait être engagée sur l'instauration d'une obligation - partagée par les salariés et les entreprises - d'offre de formation au minimum tous les cinq ans. Par ailleurs, la Validation des acquis de l'expérience, qui constitue une avancée essentielle en ce qu'elle est un droit pour chaque citoyen de faire reconnaître son expérience au travers de certifications professionnelles reconnues, gagnerait à être à la fois développée, tant sur un plan quantitatif que qualitatif, et simplifiée.

Notre assemblée rappelle enfin la nécessité d'une démarche ambitieuse et volontariste, associant les partenaires sociaux et les pouvoirs publics et passant par la voie de la négociation et d'un dialogue social constructif.

IV - DÉFINITION D'UNE POLITIQUE EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE[41]

Le Conseil économique et social a travaillé au cours des années récentes sur les énergies, le développement durable, les technologies d'avenir concernant l'énergie et ses utilisations, la recherche et développement, l'innovation... Une forte convergence est apparue sur les grands thèmes évoqués ci-dessus qui ont par ailleurs été abordés dans les livres verts de novembre 2000 (stratégie européenne de sécurité d'approvisionnement), de juin 2005 (efficacité énergétique), de mars 2006 (une énergie sûre, compétitive et durable) ainsi que dans le « paquet énergie » puis le « plan d'action énergie » adoptés par le Conseil européen.

1. Les perspectives énergétiques mondiales

La croissance de la demande en énergie va se poursuivre dans la durée. Elle sera faible dans les pays développés et forte ou très forte dans les pays émergents, Chine et Inde en particulier. Elle sera variable dans les pays pauvres car certains d'entre eux sans ressources énergétiques, verront leur développement très affecté par la hausse des prix de l'énergie.

Cette croissance de la consommation d'énergie ne sera à brève échéance plus assurée par le pétrole, ni quelques dizaines d'années plus tard par le gaz : le monde entre donc dans une nouvelle ère énergétique dont un signe clair sera d'ici trente ans le « *peak-oil* » qui marquera la décroissance de la production annuelle du pétrole.

La période de prix bas de l'énergie est révolue et un nouvel équilibre doit s'établir autour de prix beaucoup plus élevés qu'au cours de la deuxième moitié du XX^{è} siècle.

La consommation annuelle de gaz va croître pendant quelques dizaines d'années avant de plafonner puis décliner. Quant au charbon, il sera utilisé de plus en plus massivement, en particulier par la Chine et l'Inde, dont c'est la principale ressource énergétique.

Les voies existantes ou nouvelles à développer sont la biomasse (et notamment les biocarburants), le nucléaire, les renouvelables, le captage et le stockage du CO_2, l'évolution des comportements vers la sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique... Aucune de ces voies ne peut à elle seule régler le problème. Toutes peuvent apporter une contribution significative.

---

[41] Contribution au groupe de travail CESE/CES nationaux « Stratégie de Lisbonne renouvelée - Printemps 2006-Printemps 2008 » intitulée *Définition d'une politique européenne de l'énergie*, présentée au nom du CES français par M. François Ailleret et Mme Élyane Bressol, membres de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie. Ce point a constitué la contribution du CES de France à l'avis d'initiative du CESE *La définition d'une politique énergétique pour l'Europe (Stratégie de Lisbonne)*, rapporté par Mme Sirkeinen (juillet 2007).

Le pétrole et le gaz resteront les énergies primaires dominantes durant les quelques décennies à venir. Leurs gisements dans le monde sont très inégalement répartis, surtout pour le pétrole localisé aux 2/3 au Moyen-Orient. Le risque est élevé de cartels puissants contrôlant l'offre, ou de crises politiques affectant gravement les livraisons. C'est un élément à prendre en compte par les pays importateurs - dont l'Europe. Le risque de crise sera d'autant plus fort que l'on tardera à s'écarter du « *business as usual* ».

La mondialisation accroît les menaces, mais peut aussi ouvrir de nouvelles opportunités pour les acteurs économiques dont l'énergie est une composante lourde de leur activité ou de leur coût de production. À ces deux titres, les entreprises européennes industrielles et de service sont directement concernées.

Les « temps de réponse » seront très longs, qu'il s'agisse de l'évolution des comportements ou de la mise en œuvre de nouvelles pratiques ou technologies : isolation des bâtiments existants, extension forte du nucléaire et des renouvelables, biocarburants, captage et stockage du CO_2...

Le lien est maintenant avéré entre émissions de gaz à effet de serre et changement climatique. Au stade actuel des recherches, des études et des modèles de simulation, les conséquences humaines, économiques, sur la santé..., ne sont pas prévisibles avec précision, mais il n'est pas exclu que, dans certaines régions, elles puissent être extrêmement lourdes. Les usages énergétiques du charbon, du pétrole et du gaz sont la cause d'une très forte majorité des émissions de gaz à effet de serre, en particulier pour les transports, la production d'électricité et pour le confort climatique des bâtiments. Ce sont donc les trois secteurs pour lesquels les progrès peuvent être les plus efficaces pour réduire les émissions de CO_2.

2. La situation particulière des pays européens

- Sauf exceptions limitées, ils n'ont pas de ressources fossiles à l'échelle des besoins nationaux et *a fortiori* de l'Europe.
- Les ressources hydroélectriques sont très variables d'un pays à l'autre et pratiquement toutes déjà exploitées.
- L'éolien offre des possibilités, mais coûteuses et le plus souvent sans garantie de fonctionnement tout au long de l'année, en particulier durant les périodes de températures très basses ou très élevées qui entraînent une forte pointe de la demande en électricité.
- La biomasse représente un réel potentiel. Mais sa compatibilité avec les besoins alimentaires et de façon plus générale avec une utilisation « durable » des sols en limitera l'impact. Quant aux biocarburants, pourront-ils être raisonnablement compétitifs avec ceux produits dans des pays à climat plus chaud et plus humide ?

- La recherche et développement européenne en matière d'énergie est assez dispersée, ce qui est un handicap pour que les pays européens prennent une part importante des nouveaux marchés, notamment d'équipement, qui vont inéluctablement s'ouvrir au niveau mondial.

3. La nécessité d'une politique européenne de l'énergie

L'analyse de la situation européenne durant les quatre ou cinq décennies à venir met en évidence trois grands objectifs de première importance.

- Garantir la sécurité d'approvisionnement en énergie. La dépendance énergétique de l'Europe vis-à-vis des pays extérieurs est de l'ordre de 50 % et ne cesse de croître. Des mesures de fond sont donc nécessaires pour échapper à cette menace.
- Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre et en particulier celles de CO_2. L'Europe qui compte parmi les pays les plus riches et les plus avancés du monde se doit d'être exemplaire en la matière, tout en recherchant un accord mondial efficace et équitable, prenant en compte la situation particulière des pays les plus pauvres et des pays à très forte croissance.
- L'avenir de l'Europe suppose que ses entreprises industrielles et de service soient compétitives au niveau mondial ce qui nécessite une organisation énergétique de haute qualité et économiquement performante. Dans le domaine de l'énergie, l'Europe en est encore au niveau du « chacun pour soi ». Une politique européenne partagée apporterait de la cohérence, utiliserait au mieux les complémentarités et serait un facteur d'optimisation dans l'emploi des moyens, en particulier financiers. Ainsi, il y a matière à politique commune d'achat de pétrole et de gaz aux pays exportateurs ; mais aussi à une coordination des investissements de production et de réseaux : lignes d'interconnexion à très haute tension, gazoducs, terminaux méthaniers... ; ou encore pour une fiscalité cohérente et des processus de marchés adaptés pour réduire les émissions de CO_2 au moindre coût.

La recherche-développement, l'innovation, les expérimentations, le partage des bonnes pratiques..., sont d'incontestables sources de grands progrès.

L'Europe doit en faire une priorité dans l'esprit de la Stratégie de Lisbonne et il convient qu'elle y consacre des moyens financiers et humains plus importants, bien orientés, organisés et coordonnés.

Pour atteindre les trois grands objectifs rappelés ci-dessus, la politique européenne de l'énergie devra s'attacher aussi bien à la demande qu'à l'offre.

Il faut limiter la croissance de la demande - et même la réduire si possible par une meilleure efficacité énergétique dans tous les usages de l'énergie. Des gisements de progrès considérables sont accessibles au prix d'évolutions significatives des comportements et d'un recours généralisé aux technologies avancées existantes ou émergentes. Le champ d'application est large, de l'urbanisme aux systèmes de transport en passant par les bâtiments, l'industrie, les comportements individuels... Sur l'offre, toutes les options doivent rester ouvertes et il convient d'y consacrer des moyens financiers et humains proportionnés aux progrès qu'elles peuvent apporter. Cela concerne aussi bien le nucléaire que les renouvelables, la biomasse, les centrales à charbon « propres », le captage et le stockage du CO_2, l'accroissement du volume extrait des gisements de pétrole et de gaz...

L'innovation et la volonté de progrès doivent aussi trouver leur place dans l'organisation et la gestion des systèmes énergétiques : prise en compte du long terme, harmonisation entre les missions d'intérêt économique général et les règles de concurrence, régulation européenne, incitations fiscales ou commerciales pertinentes et cohérentes, instruments de marché nouveaux, sécurisation juridique des investissements...

La question des investissements est cruciale car, pour assurer un bon équilibre entre offre et demande, pour éviter des hausses brutales ou une volatilité excessive des prix, il est indispensable qu'en matière de production, de transport et de distribution d'énergie, les investissements pertinents soient engagés en lieux et temps voulus ; ce qui suppose une perspective raisonnable de rentabilité pour les investisseurs. La politique européenne de l'énergie devra s'y attacher, d'une façon sans doute différenciée selon qu'il s'agit d'électricité, de gaz ou d'autres énergies. Cela pourra aller jusqu'à une régulation et une programmation européennes, tout en laissant à chaque pays des degrés de liberté compte tenu de sa situation spécifique et de sa conception de l'organisation des moyens.

Comme cela a été rappelé, les temps de réponse, en particulier industriels, seront très longs avant que des résultats tangibles ne soient acquis. Cela doit inciter à définir, puis mettre en œuvre sans tarder, une politique européenne de l'énergie. Mais il y a deux autres bonnes raisons d'aller vite : les évolutions climatiques sont déjà perceptibles - glaciers qui disparaissent, calottes polaires qui diminuent... - et l'inertie des phénomènes est grande ; même si toutes ces évolutions ne sont pas encore clairement expliquées, il serait irresponsable de ne pas en tenir compte. Et puis - le récent rapport Stern l'a démontré d'une façon jugée solide par beaucoup de spécialistes - plus on attendra, plus le coût des mesures de prévention et de réparation sera élevé.

*

* *

Le Conseil économique et social considère comme indispensable une politique européenne de l'énergie, ordonnée autour des enjeux de long terme, ambitieuse, soucieuse du meilleur emploi des moyens financiers et humains et s'insérant dans un cadre mondial équilibré prenant en compte la situation spécifique des différents groupes de pays, avancés, émergents ou en situation de grande pauvreté.

La mise en œuvre de cette politique, en particulier pour ce qui est de l'organisation, de l'application de la régulation et des services d'intérêt économique général, incombera aux États, dans un esprit de subsidiarité. Une obligation de résultat s'imposera à chacun pour respecter les objectifs et le cadre définis en commun dans la ligne de la Stratégie de Lisbonne... L'Union européenne devra assurer le suivi et, le cas échéant, arrêter des mesures correctrices ou complémentaires.

CONCLUSION

Par cette contribution au Groupe de Lisbonne, le CES de France entend, avec le CESE et les autres CES nationaux des États membres, favoriser l'appropriation de la Stratégie de Lisbonne, enrichir la performance de tous les acteurs concernés par cette stratégie et la connaissance que peuvent en avoir les citoyens européens.

Ces premiers éléments visent à engager la réflexion pour la refondation de la Stratégie de Lisbonne au-delà de 2010, à laquelle le CES de France entend participer.

ANNEXES

Annexe 1 : Vote par la délégation pour l'Union européenne sur la contribution au rapport de synthèse du CESE, le 6 novembre 2007

Ont voté pour : 9

Groupe de l'artisanat	M. Gabriel Paillasson
Groupe des associations	M. Jean-Marc Roirant
Groupe de la CFDT	Mme Évelyne Pichenot
Groupe de la CFTC	M. Michel Coquillion
Groupe des entreprises privées	Mme Martine Clément
Groupe des entreprises publiques	Mme Anne Duthilleul
Groupe des personnalités qualifiées	M. Georges de La Loyère
Groupe de l'UNAF	Mme Chantal Lebatard
Groupe de l'UNSA	M. Jacques Duron

Annexe 2 : Liste des travaux adoptés en 2007 et 2006 par le Conseil économique et social en réponse à la saisine cadre sur le suivi du *Programme national de réforme 2005-2008*

- Communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2008*, présentée au nom du Bureau par M. Jacques Duron au nom de la délégation pour l'Union européenne (9 octobre 2007).

http://www.ces.fr/rapport/doclon/07101720.pdf

- Avis *L'impact de l'allongement de la durée de vie sur les systèmes d'aides et de soins*, rapporté par M. Michel Coquillion au nom de la section des affaires sociales (25-26 septembre 2007).

http://www.ces.fr/rapport/doclon/07100318.pdf

- Avis *PME et commerce extérieur*, rapporté par M. Jean-François Roubaud au nom de la section des relations extérieures (10-11 juillet 2007).

http://www.ces.fr/rapport/doclon/07071816.pdf

- Avis *La sécurisation des parcours professionnels*, rapporté par Mme Édith Arnoult-Brill au nom de la section du travail (29-30 mai 2007).

http://www.ces.fr/rapport/doclon/07050612.pdf

- Avis *La conjoncture économique et sociale en 2007*, rapporté par M. Philippe Le Clézio au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (15-16 mai 2007).

http://www.ces.fr/rapport/doclon/07052311.pdf

- Avis *Commerce, consommation et mutations de la société*, rapporté par M. Léon Salto au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie (27-28 février 2007).

http://www.ces.fr/rapport/doclon/07030508.pdf

- Communication *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, présentée par Mme Anne Duthilleul au nom de la délégation pour l'Union européenne (13 février 2007).

http://www.ces.fr/rapport/doclon/07030207.pdf

- Avis *Le développement des services à la personne*, rapporté par M. Yves Vérollet au nom de la section des affaires sociales (23-24 janvier 2007).

http://www.ces.fr/rapport/doclon/07020104.pdf

- Avis *Croissance potentielle et développement*, rapporté par M. Pierre Duharcourt au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (23-24 janvier 2007).

http://www.ces.fr/rapport/doclon/07013103.pdf

- Communication *La place des femmes dans les lieux de décision : promouvoir la mixité*, présentée par Mme Monique Bourven au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes (9 janvier 2007).

http://www.ces.fr/rapport/doclon/07022606.pdf

- Avis *Une nouvelle dynamique pour le transport intermodal*, rapporté par M. Christian Rose au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire (14-15 novembre 2006).

http://www.ces.fr/rapport/doclon/06112221.pdf

- Avis *Intelligence économique, risques financiers et stratégies des entreprises*, rapporté par M. Roger Mongereau au nom de la section des finances (26-27 septembre 2006).

http://www.ces.fr/rapport/doclon/06102704.pdf

- Communication *Processus de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2007*, présentée au nom du Bureau par M. Jacques Duron au nom de la délégation pour l'Union européenne (26 septembre 2006).

http://www.ces.fr/rapport/doclon/06100917.pdf

- Avis *La conjoncture économique et sociale en 2006*, rapporté par M. Michel Didier au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture (16-17 mai 2006).

http://www.ces.fr/rapport/doclon/06052609.pdf

Les avis, rapports, études et communications du Conseil économique et social sont accessibles sur son site Internet, à l'adresse suivante :

http://www.ces.fr/ces_dat2/2-3based/base.htm

TABLE DES SIGLES

BEI	Banque européenne d'investissement
CES	Conseil économique et social
CESE	Comité économique et social européen
LDI	Lignes directrices intégrées
PCRD	Programme cadre de recherche, de développement et de démonstration technologique
PNR	Programme national de réforme
RGPP	Révision générale des politiques publiques
RSE	Responsabilité sociale et environnementale des entreprises
SGAE	Secrétariat général des affaires européennes
SIG	Services d'intérêt général

Cette communication constitue la contribution du Conseil économique et social au rapport de synthèse du Comité économique et social européen (CESE) pour 2008.

Elle comprend aussi les contributions du CES aux avis du CESE sur les quatre domaines prioritaires définis par le Conseil européen : l'investissement dans la connaissance et l'innovation ; le potentiel des entreprises, notamment des PME ; l'emploi pour les catégories prioritaires ; la définition d'une politique énergétique pour l'Europe.